



DEPARTEMENT
DE L'INDRE

SYTOM de la
Région de
Châteauroux

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 27 mars 2025

Convocation transmise
le : 06 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq - le jeudi 27 mars 2025

Le Comité Syndical du SYTOM de Châteauroux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au centre de tri Allée des Sablons 36330 Le Poinçonnet, sous la présidence de Monsieur Eric CHALMAIN son Président.

Nombre de Membres :

En exercice : 31
Présents : 19
Votants : 22

Etaient présents :

Éric CHALMAIN, Virginie ALAUME, Delphine GENESTE, Michel GEORJON, Jean-Michel MOREAU, Jean-Pierre NANDILLON, RUET Catherine, TOURRES Dominique, SCHMITT Jean-Marc, DUPONT Catherine, DUVERGNE Didier, EUMONT-CAMUS Thierry, GUIGNAT Dominique, MONJOINT Chantal, DAHURON Christian, PIVOT Christophe, PERRAT Patrice, SABROUX IDOUX Martine, PERROT Lionnel.

Résultats du vote

Voix « pour » : 22
Voix « contre » : 0
« Abstentions » : 0

Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

Gil AVEROUS à Michel GEORJEON
Patrice BOIRON à Patrice PERRAT
Eric BERGOUGNAN à Christian DAHURON

Certifié exécutoire
Publiée ou notifiée le :
02 avril 2025

Etaient absents et excusés

Gil AVEROUS
Tony IMBERT
Patrice BOIRON
Didier BARACHET

Dossier n° 2025-003-008

Objet : Convention de mise à disposition des véhicules de Châteauroux Métropole auprès du SYTOM pour l'année 2025

Le Syndicat Mixte de traitement des Ordures Ménagères (SYTOM) de la région de Châteauroux ne dispose pas de moyens nécessaires pour effectuer certaines prestations. Châteauroux Métropole offre ainsi au SYTOM la possibilité de mise à disposition de véhicules pour la réalisation de ses obligations, afin que les agents du SYTOM puissent utiliser les véhicules de la flotte de l'hôtel de ville ou du Centre Technique Municipal de manière occasionnelle et en fonction de leurs besoins.

La convention signée entre Châteauroux Métropole et le SYTOM fixe les conditions prévues pour cette mise à disposition.

La présente convention est donc souscrite pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2025. Le coût de la mise à disposition de véhicules est estimé à 493 € pour un an.

Après délibération, le comité syndical décide à l'unanimité :

- **D'approuver les termes de cette convention de mise à disposition de véhicules de Châteauroux Métropole au SYTOM pour l'année 2025 ;**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer cette convention.**

La Secrétaire de séance



Virginie ALAUME

Le Président



Eric CHALMAIN

Pour extrait conforme

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.